

Le soussigné Envoyé extraordinaire et Muni-
plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale et Royale, Apres
près de Sa Majesté l'Empereur du Brésil, a l'honneur de
porter à la connaissance de Son Excellence Monsieur le
Marquis d'Aracaty, Ministre et Secrétaire d'Etat au
département des affaires étrangères, qu'il vient de nommer
comme Vice-Consuls provisoires d'Autriche les individus
suivans, savoir:

dans la Ville de Santos, Province de St. Paul,
M. Frédéric Fomem, qui y exerce déjà les fonctions de Vice-
Consul des Villes Hanséatiques; -

dans la Ville de São Paulo de St. Paulo de Sul
M.

A Son Excellence, Monsieur le Marquis d'Aracaty
et c. et c.

Mr. Antonio dos Santos Souza;

dans la Ville de Porto Allegre, pour la Province
Rio Grande de S. Pedro do Sul, à l'exception de la Ville sus-
dite, nom, Mr. João Baptista da Silva Teófilo;

Il prie en conséquence Son Excellence Monsieur
Marquis d'Acacaty de vouloir bien faire donner les ordres
nécessaires, afin que la nomination des Vice-Consuls susdits,
soit reçue l'assentiment du Gouvernement de Sa Majesté
Impériale du Brésil.

Le soussigné profite de cette occasion pour
renouveler à Son Excellence Monsieur le Marquis d'Acacaty
l'assurance de sa plus haute considération.

Rio de Janeiro le 20. Janvier 1829.

Marischal